



Comité technique ministériel du 3 septembre 2015
Déclaration liminaire CGT-FSU lue par Simon Lery

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Cher-e-s camarades,

Depuis le **CT Ministériel du 16 juillet** et malgré vos engagements, M. le Secrétaire Général, certains DREAL et notamment ceux de Bourgogne et de Franche-Comté, voudraient accélérer les processus, notamment les pré-positionnements des agents. Faut-il en déduire qu'ils ignorent leurs ministères, mais continuent à marche forcée à la demande des préfets de régions ?

Les syndicats CGT, FSU, FO et Solidaires des 2 DREAL, s'appuyant sur les **engagements du gouvernement** portés par le secrétaire général des MEDDE/MLETR lors du CTM du 16 juillet, ont demandé aux deux directeurs de desserrer le calendrier du pré-positionnement des agents, prévu pour octobre 2015, au 1^{er} semestre 2016.

Tout comme la Fédération CGT qui a relayé dès le 22 juillet auprès de vous la demande des agents de Bourgogne-Franche-Comté, ils n'ont, à ce jour, reçu aucune réponse. Or les réunions de groupes de travail avec les services se multiplient, et celles prévues avec les représentants du personnel sont reportées.

Nous avons pourtant cru comprendre que la mobilisation particulièrement forte des agents en DREAL, la venue en CTM le 2 juillet de délégués de DREAL de nos quatre organisations syndicales, qui ont exprimé en séance leur désarroi, et le rendez-vous consécutif au cabinet de la ministre de l'Ecologie, avaient fait prendre conscience aux 2 ministres, à leurs cabinets et à vous-même, du décalage entre les discours ministériels et la situation vécue dans les services.

Nous attendons aujourd'hui une instruction claire des ministres, adressée à tous les DREAL concernés par les fusions pour décaler le calendrier de mise en œuvre et respecter ainsi les délais de consultation préalable des CT et CHSCT locaux tout au long du processus.

Certains arguments avancés par Ségolène Royal dans sa lettre au premier ministre du 26 juillet n'y feront rien, et pourtant elle y rappelait à juste titre à quel point nos ministères ont déjà été parmi les plus forts contributeurs à la cure d'austérité.

Par contre, la ministre affirme sa capacité à réduire les effectifs de ses services, notamment par le transfert de 5 à 10 % du régional vers le départemental, évoquant les « gains d'efficacité générés par la fusion ». En fait de gains d'efficacité, ce seront des déplacements hebdomadaires des chefs de service et d'une partie des agents de Lyon à Clermont, de Toulouse à Montpellier, de Poitiers à Bordeaux, de Metz à Strasbourg, etc.

Elle cite pour exemple l'**expérience dans les DREAL AURA (auvergne – rhône alpes)**. Les agents de ces directions ne voient pas avec le même enthousiasme la suppression annoncée de 77 postes sur 3 ans, soit 10 % des effectifs !!!

Mais, comme elle le souligne dans ce courrier du 26 juillet, la mutualisation des moyens de fonctionnement des administrations régionales ministérielles signerait un pas vers la fin des directions régionales. Quelle portée a donc selon vous ces extraits de la communication REATE au conseil des ministres du 31 juillet 2015 : « les fonctions supports des administrations de l'État seront mutualisées dans chaque ville »; les services des préfets de Régions (SGAR) seront « renforcés pour animer la mutualisation du fonctionnement entre services déconcentrés » ?

Dans un tel contexte, que veut dire renforcer la proximité, conforter l'équilibre des territoires – cf. conseil des ministres du 31 juillet dernier au sujet de la réforme de l'État – quand on supprime les moyens ? Ainsi cette communication annonce que 2/3 des réductions d'effectifs seront portés par les services régionaux de l'État dès 2016 et 1/3 par les DDI. Nous demandons l'engagement sans délai d'études d'impact sous l'égide des CHSCT des DREAL. Par exemple en DREAL Rhône-Alpes, les élus CHSCT ont porté à l'unanimité cette demande le 16 juillet (jour de notre CTM) et la direction leur a répondu qu'elle préférerait attendre une circulaire nationale de méthodologie...

Par ailleurs, l'autre engagement des ministres de maintenir les missions dans les services ne pourra pas être respecté compte-tenu du **projet de budget pour 2016** qui douche tout espoir : 671 postes supprimés en 2016 au MEDDE, 261 postes en moins au MLETR, c'est le coup de rabot le plus important réalisé depuis plusieurs années, sans parler des opérateurs qui vont connaître sans doute un niveau de saignée très significatif; avec les diminutions budgétaires qui vont avec : moins 296 millions au Logement au regard de la LFI 2015 (- 425 M au regard de la loi de programmation des finances publiques), moins 106 millions à l'Écologie (- 113 M LPFP). S'agissant des menaces de suppression au budget 2016 du MLETR, des aides à la pierre pour la contribution de l'État à la production de logements sociaux, nous vous demandons ce qu'il en est.

Lors du comité technique de la DGALN du 9 juillet dernier, les représentants du personnel CGT, CFDT, FO ont à l'unanimité voté une motion de défiance à l'égard du rapport de préfiguration sur l'Institut de la ville durable (IVD) établi par l'ANRU. Ce rapport préconise le transfert de pans entiers de missions de service public aujourd'hui sous la responsabilité de l'État vers cette nouvelle structure dont tout indique qu'elle sera largement sous le contrôle des majors du BTP et largement financée par eux.

Concernant la DHUP, est prévu le transfert à l'IVD du suivi et de l'évaluation des écoquartiers, de l'animation du réseau des écocités, du portage du cadre de référence de la ville durable européenne. Concernant le Plan Urbain Construction et Aménagement (PUCA), est prévue la reprise de sa capacité d'expérimentation sur les sujets urbains, qui est une prérogative de la puissance publique lui permettant de déroger au droit commun, en l'occurrence au code des marchés publics... La Mission Interministérielle Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) serait également transférée ainsi que le Plan Bâtiment aujourd'hui positionné à la DGALN. Le rapport prévoit également de transférer le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (structure d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la planification). Il s'agirait donc de transférer une expertise en matière de maîtrise d'ouvrage dans une structure pilotée par la maîtrise d'œuvre... ou plus clairement ceux qui passent la commande seraient inféodés à ceux qui l'exécutent !

En déshabillant ainsi l'État on n'envisage rien moins que de confier à une structure inspirée et financée par le secteur économique du BTP le soin d'élaborer la politique publique de la ville durable !

Le **nouveau conseil aux territoires** peut-il sérieusement se déployer avec de telles perspectives budgétaires, dont les collectivités territoriales vont également pâtir lourdement ? La parole de « conseil » de l'État peut-elle être entendue avec bienveillance par lesdites collectivités avec la baisse de 3,7 milliards de dotation de l'État aux collectivités prévue dans le budget 2016 ?

Peut-on parler de maintien des missions, avec la disparition programmée du CNIR et des CRICR. N'est-il pas hautement symbolique, pour notre ministère des transports, de voir annoncée la disparition de **Bison Futé** ?

Les missions opérationnelles de nos ministères ne sont plus prioritaires à l'évidence.

Le n-ème report, à janvier 2016, de l'examen parlementaire en première lecture au Sénat de la loi Biodiversité en est une illustration supplémentaire. Cela dit, vu le sort subi en première lecture à l'Assemblée et en commission sénatoriale, et la capacité des lobbies à verrouiller ce texte pour préserver avant tout leurs intérêts particuliers, nous pourrions nous en satisfaire. Mais ce texte étant le seul moyen trouvé par le ministère pour contourner le mur de Bercy, nous ne pouvons pas nous en réjouir. Face à ces artefacts législatifs dont les agents et les établissements publics sont prisonniers, nous attendons des garanties :

- ne pas engager les établissements intégrés (ONEMA, PNF, AAMP, ATEN) dans une mutualisation irraisonnée des services supports qui conduirait aux errements constatés ailleurs en matière de gestion, ou à accroître des difficultés déjà connues par le passé dans ces établissements ;
- la pérennisation du régime de prévoyance des agents contractuels des agences de l'eau, pour laquelle vous vous êtes engagés et sur laquelle vous avez un devoir de résultat ;
- la sortie rapide des textes sur le quasi statut.

Sur ces points, quelles garanties pouvez-vous nous apporter ?

Nous aurions aimé que Madame la ministre de l'Écologie fasse connaître ses demandes au premier ministre sur les moyens supplémentaires indispensables à la réussite de l'agence française pour la biodiversité (AFB). Les établissements intégrés n'ont pas les moyens de leurs missions et subissent déjà des réductions de plafond d'emploi. Alors, quelles orientations pour la construction de l'AFB suite au rapport de préfiguration et comment allez-vous garantir financement et effectifs supplémentaires pour cet établissement ?

Les agressions perpétrées cet été contre les locaux et les personnels des DDT de l'Isère et du Calvados sont inacceptables. Elles succèdent à des agressions subies par des agents des services départementaux de l'ONEMA. Nous avons demandé la solidarité des ministres vis-à-vis des agents et le dépôt de plaintes par l'État. De même pour nous, la séquestration des personnels du Parc de la National de la Vanoise hier par des éleveurs est inacceptable. La seule réponse du gouvernement ne peut pas être de céder sans réserves à ce type de pressions sur les agents.

Madame Cécile Avezard, nouvelle DRH, participe aujourd'hui à son premier CTM, nous lui souhaitons la bienvenue, Nous lui rappelons ce que nous avons déjà pu lui dire, les uns ou les

autres, en bilatérales : il y a du travail ! Sur le respect du dialogue social, sur l'exercice même du droit syndical, sur le retard dans les dossiers statutaires, sur l'interprétation des textes RH par certains directeurs, sur les retards des actes de gestion. Par exemple les bonifications liées aux Quartiers Prioritaires -ex ZUS- : nous ne l'avons pas vu dans le point de situation GAP prévu à ce CTM... Ceci dans un contexte budgétaire d'austérité aggravée, avec la suppression des crédits de mesures catégorielles et le gel du point d'indice. Sur le projet de plan de requalification de nos agents MEDDE/MLETR, au vu des désaccords sur les volumes en cause constatés à la réunion de travail du 15 juillet, la ministre Sylvia Pinel nous a répondu le 24 août qu'elle était sensible à nos préoccupations et demandait « à [ses] services d'étudier les éléments dont [nous faisons] état et ne manquerai[t] pas de [nous] tenir informé des suites qui y seront données ». Alors... quelles suites ?

Un exemple (à ne pas suivre !) : la suppression du versement de la prime de mobilité à l'ONEMA. L'Administration a déclaré en réunion le 26 août dernier vouloir tout mettre en œuvre pour que les agents retrouvent le bénéfice de cette prime le plus rapidement possible. C'est bien le moins que vous pouvez faire alors que nous n'avons eu de cesse d'alerter l'administration sur ce sujet.

Sur les conséquences financières pour les agents concernés par les mobilités, les détachements ou intégrations dans d'autres services de l'État ou en collectivités territoriales, liés aux réorganisations et suppressions de missions comme l'ADS et l'ATESAT, la situation est inadmissible!

Le refus de certaines directions régionales des finances publiques (DRFIP) de verser les primes de restructurations aux agents dont la mutation est antérieure de quelques mois à la publication de l'arrêté ministériel et les retards, cet été, dans le versement du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA), mettent des collègues en situation très précaire. Sur un salaire net de 1600 euros, la perte de 300 euros de primes en juillet et en août est intolérable !!!

Nous demandons, en urgence, une intervention auprès des DRFIP pour débloquer ces situations par des versements d'avances, sans attendre les régularisations de CIA.

Nous demandons également qu'un recensement des versements prévus pour tous les agents éligibles soit présenté lors du prochain comité de suivi ADS/ATESAT.

En ce qui concerne les mesures catégorielles, les agents ont pris connaissance des notes de gestion relatives aux régimes indemnitaires pour 2015 publiées fin juillet et ont pu constater l'indigence des mesures prises. 2015 sera une année blanche pour la quasi-totalité des agents.

Les adjoints administratifs décrochent à nouveau par rapport à leurs collègues du MAAF et ce n'est pas la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2016 qui y répondra. Nous y reviendrons lors du point prévu dans ce CTM.

Autre exemple, les OPA qui sont considérés comme quantité négligeable depuis leur transfert dans la fonction publique territoriale, transfert qui n'est pourtant pas réglé puisque :

- la commission nationale de classement placée sous l'autorité du MEDDE est toujours en panne,
- les OPA de Martinique et de Guadeloupe ne peuvent pas faire valoir leur droit, bloqués par leur référence salariale toujours en suspens,
- les OPA transférés ne connaissent pas les conditions de leur départ anticipé amiante.

Que dire aussi des OPA et ouvriers d'État au MEDDE ou dans les EP dont les recrutements sont toujours en attente d'une éventuelle autorisation de Matignon ou d'une éventuelle évolution statutaire dont on ne sait pas si elle sera ministérielle ou interministérielle.

Que dire des mesures salariales et catégorielles dont les OPA sont exclus alors qu'elles devraient être calquées sur l'évolution de la catégorie C de la fonction publique ?

Que dire des mesures de gestion catastrophiques avec par exemple des OPA qui continuent de cotiser sur un complément de prime de rendement alors que celui-ci a été annulé par la Cour des Comptes depuis plus de deux ans ?

Que dire des OPA dont les postes sont transférés aux sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA) dans le cadre du plan de relance autoroutier sans assise juridique propre à leur situation ?

Ce plan gouvernemental de relance autoroutier, nous y sommes opposés, car il amplifie la privatisation du réseau routier et représente une gabegie financière.

Il va inévitablement transférer des personnels et entraîner des restructurations dans les DIR. Des négociations sont actuellement en cours avec les SCA, nous demandons la convocation d'une réunion avec les OS, annoncée par le cabinet des transports, afin de définir un cadrage national de garanties pour tous les personnels visés.

La prévention des risques professionnels liés à l'amiante et aux substances CMR a fait l'objet de textes interministériels cet été et c'est une bonne chose, pour application par tous les ministères et services. En matière de suivi post-professionnel, nos ministères et établissements doivent accélérer. S'agissant des secteurs à inscrire dans les textes complétant, pour tous les agents de nos services, le dispositif réglementaire actuel limité à une partie du maritime, quel est le calendrier de sortie de ces textes ?

Enfin, nous tenions à rendre hommage à notre collègue président du CLAS de la DREAL Picardie, décédé début août, et à travers cet hommage vous interpeller de la façon la plus forte sur la nécessité impérieuse de respecter les textes d'action sociale, et de donner les moyens aux animateurs de CLAS de remplir leur rôle. Dans de nombreux cas, des décharges d'activités de moins de 50 % pour les présidents de CLAS : voilà aussi le résultat de la contraction des moyens en personnel. L'importance de l'action sociale au sein de nos ministères et établissements doit se traduire dans les actes, pas seulement dans les mots.

Nous rendons également hommage à notre collègue de la DIR EST, Christophe Thiébaud du centre de Sézanne, décédé en service sur la RN 4 en fin de semaine dernière. Le ministre Alain Vidalies s'est rendu aux funérailles. Le CHSCT se réunit ce jour pour tirer toutes les leçons de l'accident et les agents de la DIR EST sont appelés par la CGT à exercer leur droit de retrait.

Je vous remercie